

MOYENS DE PAIEMENT

Le paiement des frais consulaires doit s'effectuer uniquement par les moyens suivants:

- MANDAT COMPTE auprès de la banque Postale sur le compte n° 4286033-X-La Source à l'ordre du Consulat de la R. I. d'Iran à Paris
- CARTE BANCAIRE exclusivement sur place

IMPORTANT:

- L'original du récépissé du paiement est exigé. Aucune copie n'est acceptée.
- La section consulaire n'accepte en aucun cas les paiements en espèces ou par chèque bancaire.
- Les frais perçus ne seront pas remboursés.